

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LES NOUVELLES DEMANDES D'HEBERGEMENT A BAYT AL MAARIFA POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021

Dyar Al Madina ouvre pour l'inscription de l'année universitaire 2020/2021, la période de réservation, via Internet, des chambres dans les résidences BAYT AL MAARIFA à compter du **15 juin 2020 jusqu'au 31 décembre 2020**.

La saisie de la demande sur le site www.baytalmaarifa.com **est obligatoire**.

Afin de permettre à la commission d'étudier la demande, l'inscrit doit obligatoirement procéder au virement des frais de traitement sur le compte bancaire de DYAR AL MADINA, selon la résidence choisie :

Résidence BAM	Montant en dh	Banque	RIB
RABAT	500	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 63891 81
CASABLANCA	400	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 63925 76
MEKNES	300	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 62647 30
EL JADIDA	300	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 62639 54

Ces frais sont non remboursables quelque soit le résultat réservé à la demande (acceptée ou rejetée).

Les demandes sont traitées en fonction des chambres immédiatement disponibles ou celles qui seront libérées.

La règle d'affectation appliquée est celle du « **1^{er} inscrit justifiant le paiement, 1^{er} servi** ».

A compter du 11/08/2020 et à chaque début de semaine jusqu'au 31 octobre 2020 seront affichées sur le site internet, www.baytalmaarifa.com, les nouvelles listes des demandes retenues.

Les demandeurs inscrits pour les résidences de Casablanca, Meknès et El Jadida via Internet peuvent se présenter directement à la résidence de leur choix à compter du 01/07/2020 pour effectuer les formalités d'inscription.

Les étudiants(es) dont les demandes d'inscription n'ont pas été satisfaites dans l'immédiat, demeurent sur une **liste d'attente** et seront contactés (ées) dès la libération d'hébergement correspondant à leur demande.

A. POUR LES DEMANDES RETENUES

Les formalités sont :

1. La présentation du dossier d'inscription complet

- le justificatif original de **versement ou virement des frais** d'inscription Internet,
- une demande de logement* avec **2** photos d'identité,
- une photocopie de la CNI **ou** 3 premières pages du passeport pour les étrangers,
- Un justificatif d'inscription aux études universitaires dans un établissement public/privé **ou** attestation de dépôt de dossier d'inscription **ou** carte d'étudiant **ou** attestation de stage,
- Un certificat médical de l'étudiant attestant l'absence de maladies contagieuses,

- Une attestation de relevé d'identité bancaire (RIB) ou spécimen de chèque,
- Un engagement du garant signé légalisé par le garant *,
- le règlement intérieur **signé et légalisé par le futur résident** *.
- **Pour les personnes à mobilité réduite** : une attestation d'invalidité

**modèle à télécharger sur le site www.baytmaarifa.ma*

2. Le règlement des frais de dossier, de la caution et de la redevance du mois de septembre 2020.

B. POUR LES DEMANDES EN LISTE D'ATTENTE :

Les concernées seront contactés par téléphone et par mail dès la disponibilité de positions. Leur inscription se fera conformément aux exigences précitées pour les étudiants(es) de la liste des retenus.

Pour tout complément d'information, veuillez vous référer au **contact** sur www.baytmaarifa.com.

L'administration